

INSTITUT AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

COMMUNAUTÉ MONDIALE DE PRATIQUE

Série de dialogues politiques

UN DÉVELOPPEMENT SANS FRONTIÈRES: TIRER PARTI DE LA DIASPORA AFRICAINE POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Résumé à l'intention des décideurs politiques



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



PRINCIPAUX AUTEURS CHARGÉS DE LA COORDINATION :

Prof. Kevin Chika Urama, FAAS,
Économiste en chef et Vice-président par intérim, Complexe de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances et Directeur supérieur¹

Dr. Eric Kehinde Ogunleye,
Chef de division, Division de la gestion des politiques¹

AUTEURS COLLABORATEURS :

Dr. Seedwell Hove, Chargé en chef du renforcement des capacités¹

M. Attoumane Bacar Saindou, Chargé principal du renforcement des capacités¹

Dr. Njeri Wabiri, Chargée principale du renforcement des capacités¹

M. Nkoanyane Sebutsoe, Chargé supérieur du renforcement des capacités¹

M. Chidiebere Ibe, Chargé supérieur du renforcement des capacités¹

M. Daniel Yeboah-Forson, Chargé du renforcement des capacités¹

Mme Susan Lado, Jeune professionnel¹

RÉVISEURS D'ÉVALUATIONS PAR LES PAIRS :

Dr. Abraham Nwankwo, Consultant et Membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Dr. Edouard Nsimba, Consultant et Membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

M. Etienne Yemek, Consultant, Membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

M. Gibril Faal, Directeur, Directeur de GK Partners et Professeur invité en pratique à la London School of Economics (LSE), Royaume-Uni.

Prof. Ibi Ajayi, Professeur d'économie à l'Université d'Ibadan, Consultant et Membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Prof. Jimmy Adegoke, Professeur de géosciences à l'Université du Missouri à Kansas City (UMKC) dans l'État du Missouri, États-Unis d'Amérique.

M. Johan Krynauw, Consultant et Membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Mme Manqindi Phumza, Coordinatrice supérieure de programme et politique, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau spécial de liaison de l'OIM avec l'Union africaine, Éthiopie.

Dr. Mariam Umarji, Consultante et Membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Dr Mohamed Awil, Directeur du Centre des politiques de la diaspora africaine (ADPC) à La Haye (Pays-Bas).

¹ Institut africain de développement, Banque africaine de développement, Côte d'Ivoire

Hon. Mohamed Boussaid, Consultant et Membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Hon. Seth Terkper, Consultant et Membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Référence recommandée pour le Résumé à l'intention des décideurs :
Groupe de la Banque africaine de développement (2022) : Résumé à l'intention des décideurs, Un développement sans frontières : Tirer parti de la diaspora africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique. Contributions de la Banque africaine de développement, Communauté mondiale de pratique (G-CoP) sur le thème Un développement sans frontières : Tirer parti de la diaspora africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique, décembre 2022 [Urama, K.C.; Ogunleye, E.K.; Hove, S.; Saindou, A.B; Sebutsoe, N.; Ibe, C.; Yeboah-Forson, D.; Lado, S. P. (eds.)]. Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.



Table des matières

REMERCIEMENTS	5
1. INTRODUCTION	7
2. OPTIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES PERMETTANT DE TIRER PARTI DE LA DIASPORA AFRICAINE POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE	12
2.1 TITRISATION DES TRANSFERTS DE FONDS	12
2.1.1 POLITIQUES À COURT TERME	12
2.1.2 POLITIQUES À MOYEN TERME	13
2.1.3 POLITIQUES À LONG TERME	13
2.2 OBLIGATIONS DIASPORA	14
2.2.1 POLITIQUES À COURT TERME	14
2.2.2 POLITIQUES À MOYEN TERME	15
2.2.3 POLITIQUES À LONG TERME	16
2.3 PROMOTION DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT	16
2.3.1 POLITIQUES À COURT TERME	16
2.3.2 POLITIQUES À MOYEN TERME	17
2.3.3 POLITIQUES À LONG TERME	17
2.4 RECHERCHE, INNOVATION, PARTAGE DE CONNAISSANCES ET DE TECHNOLOGIE	18
2.4.1 POLITIQUES À COURT TERME	18
2.4.2 POLITIQUES À MOYEN TERME	18
2.4.3 POLITIQUES À LONG TERME	19
2.5 CIRCULATION DES CERVEAUX	19
2.5.1 POLITIQUES À COURT TERME	19
2.5.2 POLITIQUES À MOYEN TERME	20
2.5.3 POLITIQUES À LONG TERME	21
3. CALENDRIER, CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES	22
4. ENSEIGNEMENTS TIRÉS	23
5. CONCLUSION	25

Remerciements

Le 10e dialogue de la Communauté mondiale de pratiques (G-COP) placé sous le thème Un développement sans frontières : Tirer parti de la diaspora africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique a été organisé les 1er et 2 décembre 2022, respectivement pour les délégués des hémisphères occidental et oriental. Le sommet était abrité conjointement par L'Institut africain de développement du Groupe de la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Secrétariat de l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

L'événement a été conçu par l'Institut africain de développement du Groupe de la Banque africaine de développement sous l'égide du Prof. Kevin Chika Urama, Économiste en chef et Vice-président par intérim, Complexe de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances – Groupe de la Banque africaine de développement. Il était aidé dans sa tâche par des collègues du Groupe de la Banque africaine de développement, notamment Madame Temilola Visser-Mabogunje – Conseillère au Bureau du Président pour les questions relatives à l'engagement des parties prenantes ; Dr Njeri Wabiri – Chargé principal du renforcement des capacités à l'Institut africain de développement ; Dr Eric Ogunleye, Chef de division, Division de la gestion des politiques de l'Institut africain de développement ; Dr Seedwell Hove – Chargé en chef du renforcement des capacités à l'Institut africain de développement ; M. Chidiebere Ibe – Chargé supérieur du renforcement des capacités à l'Institut africain de développement ; Madame Yuna Choi, Chargée supérieure de la Communication et des relations extérieures au Bureau de représentation extérieure pour l'Asie de la BAD ; Madame Amaria Badiro, Assistante d'équipe à la Division de la gestion des politiques de l'Institut africain de développement ; et Madame Samah Shettah, Consultante à l'Institut africain de développement.

Le rapport a bénéficié des apports, contributions et appuis des partenaires et institutions collaboratrices représentés par : S.E. M. Albert Muchanga, Commissaire pour le développement économique, le commerce, le tourisme, l'industrie et les minéraux ; Ambassadrice Hilda Mafudze, Représentante permanente de l'Union africaine auprès des États-Unis d'Amérique ; Madame Betty Mupenda Wangozi, Directrice adjointe de la Direction des citoyens et des organisations de la diaspora (CIDO) à la Commission de l'Union africaine ; Ambassadrice Rama Yade, Directrice supérieure du Centre pour l'Afrique et Chercheuse principale au Centre pour l'Europe du Conseil de l'Atlantique (Atlantic Council) ; M. David Doepel, ancien vice-recteur chargé de la recherche et de l'innovation à l'Université Murdoch d'Australie-Occidentale ; Prof. Emmanuel K. Akyeampong, Ellen Gurney Professeur d'histoire et des études africaines et afro-américaines, Directeur de la faculté Oppenheimer du Centre d'études africaines de l'Université Harvard ; Prof. Ashiwel S. Undieh, Professeur de médecine, neurosciences et pharmacologie à l'Université de la ville de New York (CUNY) ; Dr Aloysius Uche Ordu, Maître de recherche et Directeur de l'Initiative pour la croissance en Afrique (AGI) au sein du programme Global Economy and Development de la Brookings Institution ; Prof. Soji Adelaja, John A. Hannah, Professeur distingué de l'Université d'État du Michigan (MSU) ; Prof. Alex Ezech, Professeur de santé publique à l'École de santé publique Dornsife de l'Université Drexel ; Prof. Jimmy Adegoke, Professeur de géosciences à l'Université du Missouri à Kansas City (UMKC) ; M. Romi Bhatia, Conseiller supérieur en Finance et investissement, Engagement de la diaspora et Stratégie en matière de diaspora à l'USAID ; Ambassadeur (Dre) Erieka Bennett, Chef de mission du Forum des diasporas africaines (FDDA) ; Dr Awil Mohamoud, Directeur du Centre des politiques de la diaspora africaine (ADPC) ; et les représentants des organisations de la diaspora en Afrique, en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie.

Nous exprimons également notre gratitude à l'équipe du Groupe de la Banque africaine de développement qui a appuyé le dialogue sur les politiques. Il s'agit entre autres de Madame Tania Sede Adjagan, Assistante en communications unifiées aux Services des technologies de l'information ; Madame Dhouibia Dorsaf, Assistante en communications unifiées aux Services des technologies de l'information ; et Madame Kamaria Bandirou, Assistante d'équipe à l'Institut africain de développement.



1. Introduction

Le développement de l'Afrique reste à la traîne par rapport aux autres continents. Ce retard est en partie attribué au faible développement du capital humain et économique du continent et à l'exode des professionnels qualifiés. L'Union africaine (UA) estime qu'environ 70 000 professionnels qualifiés quittent l'Afrique chaque année. Ce taux d'immigration de professionnels qualifiés est l'un des plus élevés au monde. Depuis 1990, le nombre total de migrants africains vivant en dehors de la région, y compris les professionnels qualifiés, a plus que doublé pour atteindre environ 20 millions en 2020, la croissance étant la plus prononcée en Europe. La plupart des migrants d'origine africaine vivant en dehors de la région résidaient en Europe (11 millions), en Asie (près de 5 millions) et en Amérique du Nord (environ 3 millions). En 2020, l'Égypte, le Maroc, le Soudan du Sud, le Soudan et l'Algérie étaient les principaux pays africains émetteurs. Cela s'ajoute à des millions de personnes d'ascendance africaine vivant loin des côtes du continent africain et apportant des contributions importantes à leur pays de résidence. Tous les Africains, que ce soit les Africains vivant en Afrique, les migrants vivant à l'extérieur de l'Afrique ou les personnes d'origine africaine vivant sur d'autres continents du monde, constituent l'Afrique globale – et sont imprégnés d'un désir inné de construire de manière proactive l'Afrique qu'ils veulent.

Cependant, à cause des perspectives d'emplois et des opportunités d'affaires limitées que leur offrent leurs pays d'origine, y compris le potentiel de développement personnel et l'investissement accru ou les institutions de financement, de nombreux Africains continuent de migrer vers l'Europe, l'Amérique, l'Asie et l'Océanie à la recherche de meilleures opportunités économiques. Les problèmes de sécurité, les effets d'entraînement de la mauvaise gouvernance comme l'inadéquation des politiques d'incitation, l'inexistence d'une bonne gouvernance politique, le manque d'infrastructures et la mauvaise qualité des services publics (en particulier l'éducation et la santé) ainsi que les effets néfastes du changement climatique et des conflits sont autant de facteurs supplémentaires qui expliquent le taux élevé de migration en provenance d'Afrique, et qui contribuent à l'hémorragie du capital humain en Afrique – le phénomène de la fuite des cerveaux. D'un autre côté, la migration a stimulé les flux de capitaux, en particulier les transferts de fonds par la diaspora africaine – acheminant jusqu'à 96 milliards d'USD vers les pays africains en 2021, principalement pour le lissage de consommation des dépenses effectuées par les ménages et les communautés et pour le financement des principaux éléments des objectifs de développement durable. Très peu de ces importants flux contribuent à approfondir les marchés nationaux obligataires et des actions en Afrique, outre l'inexistence d'effets multiplicateurs dans la presque totalité des marchés secondaires stagnants ou des Bourses des valeurs en Afrique. Dans un contexte de financement du développement, ce phénomène aggrave un certain nombre de facteurs comme les flux financiers illicites qui privent l'Afrique d'importantes sorties illicites de capitaux d'investissement.

La diaspora africaine et les personnes d'ascendance africaine vivant à l'extérieur de l'Afrique pourraient même servir de moteurs clés pour les opportunités d'investissement, la croissance inclusive et le développement durable en Afrique si ces transferts de fonds sont mobilisés par le biais de la titrisation et autres mécanismes de financement novateurs tels que le Financement de contrepartie des transferts de fonds (RMF) et l'attraction de l'épargne de la diaspora détenue dans le pays de résidence pour la réalisation de projets productifs et de plans d'investissement sur le continent. Par ailleurs, leurs connaissances techniques, compétences et expériences peuvent être mises à profit pour promouvoir le commerce, l'investissement et la création d'emploi. À l'ère actuelle de la quatrième révolution industrielle, les contributions proactives au processus de développement dans tous les secteurs ne sont plus limitées par l'emplacement géographique ou le pays de résidence. La diaspora africaine peut contribuer de manière proactive au développement de l'Afrique à partir du pays de résidence préféré en Afrique ou à l'extérieur de l'Afrique. Toutefois, le continent n'a pas encore exploité pleinement les avantages de sa diaspora pour favoriser développement durable et inclusif.

L'émigration massive de personnes qualifiées continue de faire des ravages sur le continent, dont le capital humain est déjà rare. La fuite croissante des cerveaux réduit considérablement les ressources humaines qualifiées des secteurs essentiels dans les économies de nombreux pays africains, ce qui a un impact négatif sur la capacité des pays en matière de recherche, d'innovation, de production et de croissance. L'impact de la fuite des cerveaux se fait

particulièrement sentir dans la prestation de services publics dans le secteur de la santé, en raison de la pénurie importante de médecins ou d'autres travailleurs de la santé. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le ratio moyen africain médecin-patient pour 26 pays africains pour lesquels des données étaient disponibles de 2012 à 2016 était de 0,45 médecin pour 1 000 personnes. Parallèlement, en 2015, le nombre de diplômés internationaux en médecine (DIM) formés en Afrique et exerçant aux seuls États-Unis a atteint 13 584, soit une augmentation de 27,1 % par rapport à 2005². Cela équivaut à environ un médecin formé en Afrique qui a migré vers les États-Unis par jour au cours de la dernière décennie. En 2015, 86 % de tous les médecins formés en Afrique et travaillant aux États-Unis avaient été formés en Égypte, au Ghana, au Nigéria et en Afrique du Sud. En outre, l'Afrique perd des milliards d'USD dans le coût de la formation des professionnels qui émigrent ensuite pour chercher de meilleures opportunités ailleurs. Par exemple, il en coûte à chaque pays africain entre 21 000 et 59 000 USD pour former un médecin. Or, les pays de destination ne paient pas le coût de la formation des médecins qu'ils recrutent au travers de politiques et programmes de migration ciblée. En conséquence, l'Afrique perd environ 2 milliards d'USD par an du fait de la fuite des cerveaux dans le seul secteur de la santé.

Avec la perte de compétences spécialisées, les gouvernements sont contraints d'augmenter davantage les dépenses d'éducation et de formation pour combler le déficit de compétences de ceux qui sont partis. Une importante fuite des cerveaux affaiblit davantage les institutions africaines et la gouvernance démocratique, ce qui affecte la formulation et la mise en œuvre des politiques adéquates pour promouvoir le développement économique. L'immigration irrégulière constitue également un défi majeur pour les pays d'accueil. À titre d'exemple, elle entraîne des tensions politiques, économiques ou sociales en raison de la concurrence pour les emplois et les ressources qu'elle induit, comme on le constate actuellement en Europe. Les pays africains éprouvent des difficultés à mettre un terme à la fuite des cerveaux, qui devrait se poursuivre à court et moyen terme. Dans le même temps, les stratégies de rapatriement ou les politiques migratoires restrictives s'avèrent inefficaces, car les causes profondes de l'émigration ne sont pas traitées. Dans certains cas, les conditions qui ont conduit à la migration se sont davantage aggravées.

Ces problèmes soulèvent diverses questions, notamment la manière dont les gouvernements peuvent transformer les défis liés aux migrations sur le continent en un avantage ; la manière dont le pouvoir de la diaspora africaine peut être davantage mis au service du développement inclusif et durable de l'Afrique ; les meilleures façons de renforcer le rôle de la diaspora africaine pour qu'elle constitue un puissant vecteur de transfert des ressources humaines, économiques, sociales et technologiques dans les pays d'origine ou le patrimoine, contribuant ainsi au développement économique durable. Pour explorer plus avant ces questions de politique pertinentes, l'Institut africain de développement (ADI) a organisé un dialogue sur les politiques dans le cadre de son 10e séminaire de la Communauté mondiale de pratique (G-COP), placé sous le thème « Un développement sans frontières : Tirer parti de la diaspora africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique » les 1er et 2 décembre 2022, respectivement pour les délégués des hémisphères occidental et oriental.

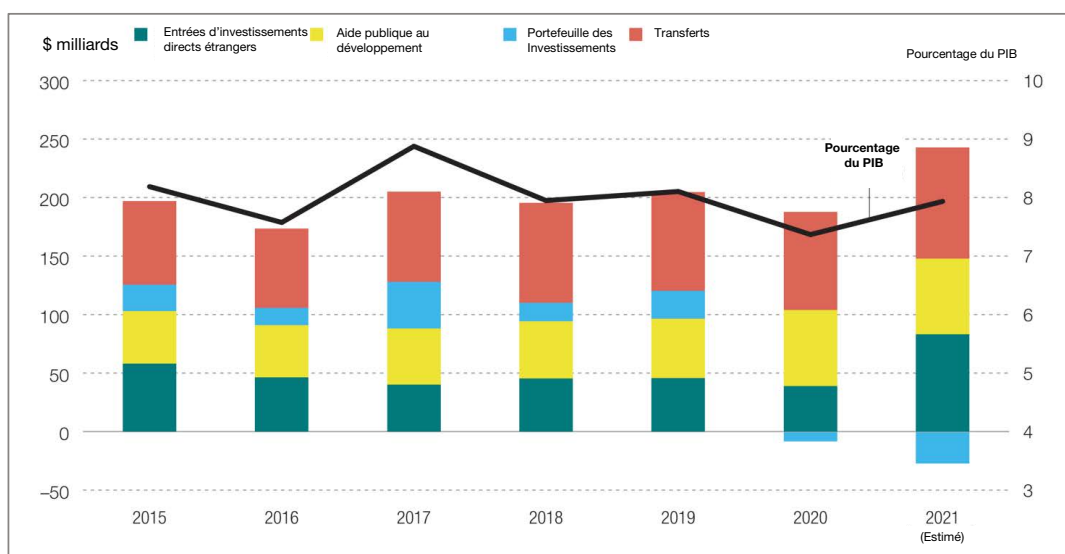
Les délégués ont constaté entre autres que la diaspora africaine est en mesure d'augmenter et d'échanger son immense contribution au développement de l'Afrique. À titre d'exemple, elle peut tirer parti du potentiel inexploité des transferts de fonds en direction du continent. Les envois de fonds ont augmenté au point de dépasser d'autres flux financiers, y compris l'aide publique au développement (APD), l'investissement direct étranger (IDE) et les investissements étrangers de portefeuille (IEP), pour devenir les plus importantes sources constantes d'entrées extérieures en Afrique (Graphique 1). Les transferts de fonds vers l'Afrique se sont élevés au total à 96 milliards d'USD en 2021, montant notablement supérieur au volume de l'aide au développement. En prenant en considération les fonds acheminés par les canaux formels et informels ainsi que les transferts en nature, l'on estime que le montant total annuel des envois de fonds vers l'Afrique peut atteindre 200 milliards d'USD³. Les envois de fonds constituent également une source de revenus stable, permettant de répondre aux besoins de consommation de base et autres besoins immédiats liés aux moyens de subsistance et aux investissements socio-économiques pour les familles. La résilience et la nature contracyclique des envois de fonds et le financement de la diaspora protègent la vie et les moyens de subsistance en cas de crise économique ou de catastrophe naturelle, comme nous en avons récemment fait l'expérience durant la pandémie de COVID-19⁴.

² Robbert J. Duvivier, Vanessa C. Burch and John R. Boulet (2017) A comparison of physician emigration from Africa to the United States of America between 2005 and 2015. Human Resources for Health.

³ Faal (2019), Strategic, Business and Operational Framework for an African Diaspora Finance Corporation, GK Partners, London and Addis Ababa.

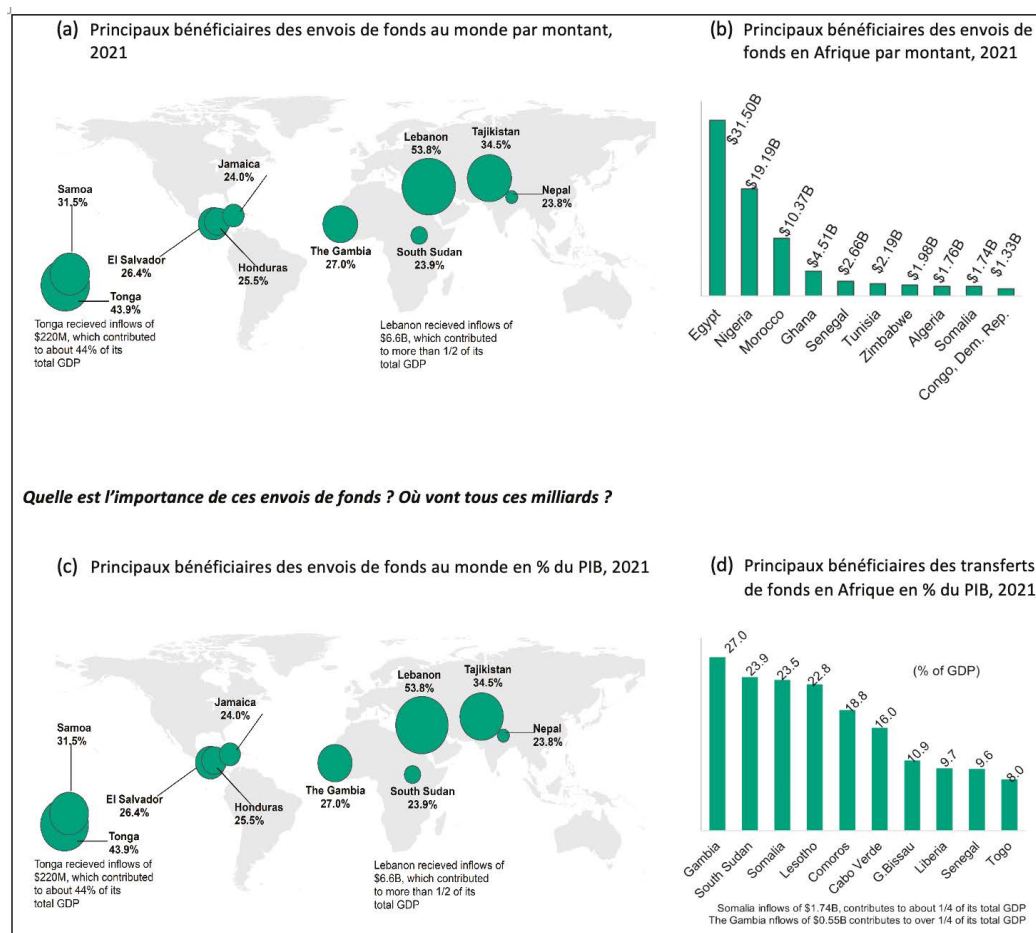
⁴ Une part importante des transferts de fonds est orientée vers l'aide aux familles tandis qu'une autre est consacrée à l'épargne et aux investissements dans les pays d'origine.

Figure 1: Flux financiers vers les pays africains en pourcentage du PIB (2015-2021)



Source: Statistiques de la Banque africaine de développement et calculs des services du personnel en supposant une aide publique au développement constante entre 2020 et 2021.

Figure 2: Principaux bénéficiaires des transferts de fonds en 2021



Source: Knomad, Banque mondiale (2022) et Calculs des services de la Banque

Diverses opportunités ont été débattues lors du dialogue sur les politiques. Le financement de la diaspora peut être amélioré à travers la titrisation des transferts de fonds. Cela peut contribuer à débloquer les capitaux des flux de transferts de fonds par la conversion des transferts de fonds en titres négociables⁵. La mise en nantissement des futurs transferts de fonds pour garantir des prêts auprès de sources internationales est attrayante du fait de la stabilité et de la prévisibilité des flux de transferts de fonds. La titrisation des transferts de fonds peut également améliorer la cote de crédit des actifs financiers. En atténuant le risque de convertibilité monétaire, qui est un élément clé du risque souverain, les flux ultérieurs de la structure de titrisation permettent aux titres d'obtenir une note supérieure à celle du crédit souverain. Le critère de bonne qualité d'investissement rend ces transactions attrayantes pour un plus vaste éventail d'investisseurs qui « achètent et conservent » (par exemple les compagnies d'assurance) qui se heurtent à des contraintes liées à l'achat de crédits de second ordre. Cependant, la titrisation des transferts de fonds est encore récente en Afrique, et peu de transactions ont été mises en œuvre à l'échelle du continent. À titre d'exemple, grâce à la facilitation de l'AFREXIM Bank en 1996, le Ghana a pu emprunter environ 40 millions d'USD pour sa banque de développement, le prêt étant garanti par les montants à recevoir des transferts de fonds de Western Union. De même, au Nigéria, AFREXIM Bank a facilité l'octroi d'un prêt de 50 millions d'USD à l'aide du flux de transferts de fonds par MoneyGram.

Les obligations diaspora⁶ peuvent potentiellement jouer un rôle important dans la fourniture de moyens financiers pour le développement. Leur coût peut être plus faible car les investisseurs sont davantage motivés par le zèle patriotique de contribuer au développement de leur pays d'origine que par des motifs de pur profit. Elles peuvent, par exemple, fournir des financements pour une série d'actifs communautaires et de projets d'infrastructure, contribuant à amortir la fuite de capitaux. Les pays africains doivent offrir des taux compétitifs pour attirer les flux beaucoup plus formels des membres de la diaspora qui sont des citoyens ou des résidents permanents qui investissent dans les marchés lucratifs des obligations émises par une collectivité territoriale aux États-Unis d'Amérique, en Allemagne, etc. La réalisation de cet objectif peut passer par l'investissement de ces fonds dans des projets d'autofinancement commercialement viables à taux de rentabilité positif comme le Fonds d'investissement pour les infrastructures du Ghana.

La diaspora peut potentiellement jouer un rôle important dans la promotion du commerce et l'investissement. Tout d'abord, ses membres peuvent accroître la disponibilité d'informations essentielles sur le marché pour le commerce en aidant les exportateurs des pays d'origine à trouver des acheteurs, à améliorer leur connaissance du marché et à se conformer aux exigences gouvernementales et aux normes du marché. Ils peuvent également faciliter le commerce et les investissements bilatéraux entre les pays d'accueil et les pays d'origine, car ils peuvent contribuer à surmonter les situations d'asymétrie d'information et autres imperfections du marché et aider les producteurs de biens de consommation à trouver des distributeurs appropriés⁷. En outre, le fait de parler la même langue ou de partager un contexte culturel similaire peut faciliter la communication et permettre de mieux comprendre les documents, règles et procédures des opérations d'import-export et du commerce international. Les membres de la diaspora peuvent aussi investir directement dans leur pays d'origine ou de résidence, contribuant ainsi à promouvoir le développement des entreprises, la création d'emploi, la concurrence, l'innovation et les réseaux d'affaires. Les estimations établies en 2015 par la Banque mondiale suggèrent que la diaspora africaine détient environ 50 milliards d'USD d'investissements dans les pays de résidence.

La diaspora peut également participer à la stimulation des transferts de connaissances et de technologies par la recherche et l'innovation en Afrique. Les membres de la diaspora sont de plus en plus considérés comme une ressource pour l'échange efficace de connaissances et de technologie, y compris le développement des capacités dans les pays d'origine. La diaspora peut jouer un rôle unique dans le transfert de connaissances et le co-développement des capacités dans leur pays d'origine, où ils connaissent bien les contextes locaux de sorte que leurs collègues leur font confiance plus rapidement. Il est essentiel de trouver des voies et moyens viables et solides par lesquels intégrer et retenir la diaspora en vue de créer une impulsion visant à l'enrichissement des connaissances pour l'Afrique tout en stimulant l'enrichissement mutuel par le partage des connaissances entre la diaspora et les Africains sur le continent.

⁵ La titrisation est une transaction par laquelle un emprunteur potentiel engage de futures créances en devises fortes en guise de garantie à une entité à vocation spéciale en contrepartie de prêts consentis par ladite entité.

⁶ Les obligations diaspora sont des titres de créances émis par un gouvernement pour lesquels les investisseurs sont tirés des nationaux du pays vivant à l'étranger, leurs descendants ou ceux qui maintiennent un autre lien avec la nation.

⁷ Light, Ivan, M. Zhou, and R. Kim. 2002. "Transnationalism and American Exports in an English-Speaking World." *International Migration Review* 36 (3): 702–25.

La circulation des cerveaux permet à la diaspora et aux migrants d'apporter à l'Afrique de nouvelles connaissances et compétences ainsi qu'un savoir-faire et des connexions pour un développement renforcé. Le flux de talents humains pourrait déboucher sur une situation dont tout le monde peut sortir gagnant dans la mesure où les pays bénéficiaires et émetteurs profitent simultanément du même vivier de talents humains. Une telle circulation des compétences pourrait ouvrir de nouvelles perspectives aux pays africains au moment où la mondialisation est devenue un phénomène incontournable. Les niveaux actuels de la circulation des cerveaux peuvent être relevés considérablement par l'encouragement de la « mobilité circulaire » ou migration à court terme par certains pays du Nord, permet aux étrangers de travailler et de se spécialiser dans leur métier pendant un certain nombre d'années avant de retourner dans leur pays d'origine, encourageant ainsi la circulation des cerveaux, ce qui pourrait favoriser le développement durable. Les migrants qui retournent dans leur pays d'origine auront acquis des ressources financières, une expérience professionnelle et des capacités spécifiques à l'étranger, qu'ils pourront déployer dans leur pays d'origine, devenant ainsi des moteurs de l'innovation, de l'emploi et de la croissance économique.

Le dialogue sur les politiques organisé en deux jours dans un format hybride a réuni plus de 1 500 participants enregistrés au préalable issus de la diaspora africaine et d'origine africaine en provenance de 73 pays le premier jour (Hémisphère occidental) et de 54 pays le deuxième jour (Hémisphère oriental). La répartition des participants par région africaine suivant leur nationalité d'origine était la suivante : 96 personnes (Afrique centrale), 174 personnes (Afrique de l'Est), 46 personnes (Afrique du Nord), 91 personnes (Afrique australe) et 658 personnes (Afrique de l'Ouest). Il faut ajouter à cela 175 participants dont les nationalités n'avaient pas été déclarées dans leurs fiches de participation et les délégués qui ont participé au sommet en présentiel à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Cette note d'orientation résume les principales options politiques qui se sont dégagées du dialogue sur les politiques autour des cinq domaines thématiques suivants : titrisation des transferts de fonds, obligations de la diaspora, promotion du commerce et de l'investissement, transferts de connaissances et de technologie, et circulation des cerveaux. Elle présente les politiques et mesures qui peuvent être appliquées à court, moyen et long terme pour tirer parti de la diaspora pour financer un développement inclusif et durable en Afrique.

2. Options de politiques publiques permettant de tirer parti de la diaspora africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique

2.1 Titrisation des transferts de fonds

2.1.1 Politiques à court terme

- i. **Apporter un soutien continental aux efforts d'Afrexim Bank dans la titrisation.** Cela va améliorer la mise en oeuvre et l'utilisation de cette facilité. Étant donné que le niveau des transactions de titrisation en Afrique est encore faible, cet appui pourrait faciliter la titrisation des transferts de fonds.
- ii. **Apporter un appui à la mise en oeuvre du mécanisme de financement innovant RemitAid des fonds de contrepartie des transferts de fonds (RMF), tel qu'entériné par le Conseil exécutif de l'Union africaine en février 2022.** Cela va conduire à la création d'un fonds de dotation legs de la diaspora (Legacy diaspora endowment fund) pour fournir des financements pour une série diversifiée d'actions de développement en Afrique et parmi la diaspora africaine dans le monde.
- iii. **Nouer des partenariats avec d'autres institutions de financement du développement, banques étrangères et nationales afin d'élaborer des instruments novateurs.** Cela va permettre de titriser les envois de fonds de la diaspora, réduire les coûts de transaction, accroître l'efficacité, atténuer les risques associés aux marchés des transferts de fonds, créer des plateformes de financement participatif pour la mise en commun des ressources de la diaspora et améliorer le flux des transferts de fonds et l'épargne de la diaspora, et les canaliser vers des investissements à impact, générateurs de revenus et durables qui permettent d'atteindre les objectifs de développement social et économique ciblés par les pays du continent.
- iv. **Appuyer le développement et la mise en œuvre des interventions de renforcement des capacités institutionnelles dans les pays africains dans tous les aspects de la titrisation des transferts de fonds, notamment le développement ou l'amélioration des cadres juridiques et des instruments financiers, et l'atténuation des risques.** La titrisation des transferts de fonds peut contribuer à libérer les apports de capitaux des ressources de la diaspora africaine.
- v. **Faire la différence entre les titrisations des transferts de fonds et d'autres flux ultérieurs des titrisations en Afrique.** Cela pourrait faciliter davantage l'établissement de lien direct entre la migration, la diaspora africaine et le développement du continent, en ce sens que la titrisation des transferts de fonds et les formes connexes de nantissement peuvent être utilisées pour générer de nouveaux fonds à investir dans les projets de réduction de la pauvreté, de création d'emploi et d'amélioration des conditions de vie.
- vi. **Harmoniser et assouplir les exigences en matière d'obligations et de fonds propres.** Éviter la réglementation excessive afin de faciliter l'accès au marché aux institutions non bancaires, aux opérateurs de services de transfert de fonds et autres entreprises de services monétaires ; stimuler la concurrence appropriée et l'innovation, ce qui va permettre de baisser les coûts, d'élargir les marchés financiers intérieurs et de promouvoir la croissance de la titrisation et autres formes de nantissement et d'effets de levier.
- vii. **Élaborer des directives de conformité transparentes sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).** Les dispositifs LBC/FT sont certes indispensables pour des raisons de sécurité, mais ils ne doivent pas compliquer la tâche aux entreprises de services monétaires dans l'exploitation des comptes avec les banques correspondantes.

- viii. **Utiliser les technologies numériques pour déterminer des exigences en matière de connaissance de la clientèle (KYC) fondées sur le risque adéquates et appropriées.** Cela permettrait aux banques correspondantes de mettre au point des pratiques de réduction des risques (visant à éviter plutôt qu'à chercher à gérer les risques) qui continuent de limiter l'accès aux comptes bancaires pour les entreprises de services de transfert d'argent intervenant dans les couloirs d'envoi de fonds plus petits et plus pauvres.
- ix. **Fournir à la diaspora des incitations fiscales pour les transferts de fonds plutôt que de taxer ceux-ci d'un impôt.** L'imposition des transferts de fonds augmente les coûts des envois de fonds et porte préjudice aux migrants pauvres à leurs familles ainsi qu'aux personnes dans leur pays d'origine. L'imposition pousse aussi encore un peu plus les flux de transferts de fonds dans la clandestinité. L'abattement fiscal, les incitations et le financement de contrepartie liés à la diaspora et aux transferts de fonds créent des opportunités de croissance dans les transferts de fonds formels et génère des revenus supplémentaires pour les prestataires de services financiers réglementés.

2.1.2 Politiques à moyen terme

- x. **Élaborer des instruments novateurs pour titriser les envois de fonds de la diaspora, réduire les coûts de transaction, accroître l'efficacité, atténuer les risques associés aux marchés des transferts de fonds, améliorer le flux des transferts de fonds et l'épargne de la diaspora et les canaliser vers des investissements beaucoup plus productifs qui permettent d'atteindre les objectifs de développement social et économique ciblés par les pays du continent.** Les principaux secteurs d'intérêt sont notamment la mise en place d'infrastructures sanitaires de qualité et de systèmes d'assurance maladie, de programmes de logements financièrement abordables et de programmes d'appui à l'éducation, y compris les allocations et les bourses d'études, les programmes d'échange d'enseignants et les projets d'infrastructure régionale productifs.
- xi. **Normaliser le processus de titrisation des envois de fonds pour remédier à la complexité du processus financier impliqué.** Les gouvernements pourraient consentir des efforts en vue de normaliser les transactions de titrisation des transferts de fonds pour une utilisation régulière. Cela suppose le renforcement des capacités techniques des institutions financières nationales par l'éducation et la formation.
- xii. **Élaborer des directives, cadres et instruments juridiques d'atténuation des risques.** Les banques centrales, les commissions des valeurs mobilières et boursières et autres organismes de réglementation de l'Afrique doivent élaborer des directives, cadres et instruments juridiques d'atténuation des risques. Cela va contribuer à amoindrir sensiblement la perception du risque associé aux instruments financiers africains.

2.1.3 Politiques à long terme

- xiii. **Instituer un mécanisme de diminution des risques.** Cela pourrait nécessiter l'émission d'obligations diaspora et la mise en oeuvre de transactions de titrisation. La titrisation des transferts de fonds peut améliorer la cote de crédit des actifs financiers. À titre d'exemple, en atténuant le risque de convertibilité monétaire, qui est un élément clé du risque souverain, les flux ultérieurs de la structure de titrisation permettent aux titres d'obtenir une note supérieure à celle du crédit souverain.
- xiv. **Créer des agences nationales de notation pour réduire le coût élevé de la titrisation de créances.** Les agences de notation et les organismes extérieurs de services financiers pourraient établir des partenariats avec les responsables financiers des pays en développement pour renforcer les capacités intérieures à la notation du risque de crédit lié aux prêts et des plans d'endettement.
- xv. **Appuyer le développement et la mise en œuvre des interventions de renforcement des capacités institutionnelles dans les pays africains dans tous les aspects de la titrisation des transferts de fonds, notamment le développement ou l'amélioration des cadres juridiques et des instruments financiers, et l'atténuation des risques.** Les banques de développement devraient aider les pays membres régionaux (PMR) à renforcer leurs capacités à élaborer des instruments de titrisation des flux de transferts de fonds.

2.2 Obligations diaspora

2.2.1 Politiques à court terme

- i. **Appuyer la mise en oeuvre des obligations de la diaspora et autres produits d'investissements de portefeuille de la diaspora énoncés dans le Cadre de l'Union africaine pour une Société financière de la diaspora africaine (ADFC).** Le Conseil exécutif de l'Union africaine a entériné le cadre de l'ADFC en février 2022 comme un projet legs sur les investissements de la diaspora, conformément à l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de la diaspora africaine (GADS) en mai 2012. Afin d'optimiser les investissements de la diaspora en Afrique, on peut élaborer et émettre différents types de structures obligataires, notamment les obligations diaspora basées sur des projets et les obligations libellées en monnaie locale, reflétant les besoins et le contexte des différents pays.
- ii. **Créer des structures institutionnelles pour nouer des relations stratégiques avec la diaspora.** Les pays devraient envisager de mettre en place des structures institutionnelles pour assurer une collaboration structurée et stratégique avec la diaspora sur diverses formes d'investissements de portefeuille en Afrique, notamment les obligations de la diaspora, pour réaliser des synergies entre les communautés de la diaspora et les possibilités d'investissement sur le continent.
- iii. **Établir le profil de la diaspora.** Développer les capacités humaines à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur la diaspora en aidant les ambassades, les organisations de la diaspora et autres acteurs étatiques et non étatiques à améliorer l'évaluation socioéconomique des populations multigénérationnelles de la diaspora. La compréhension des intérêts et circonstances propres à la diaspora permettra d'élaborer des produits financiers appropriés, notamment les obligations diaspora. Les ministères, départements et agences du gouvernement (MDA), y compris les ambassades, peuvent collaborer avec les partenaires techniques à entreprendre cet exercice.
- iv. **Concevoir des produits, la diversité et l'innovation.** Il est capital de comprendre que les structures obligataires de la diaspora ne sont pas universelles. Dans ces conditions, le secteur privé pourrait piloter la conception de produits d'investissement innovants et inclusifs à même de maximiser les systèmes inclusifs de tarification et les niveaux d'épargne pour les diverses catégories de diasporas africaines multigénérationnelles.
- v. **Numériser le processus de collecte de données afin d'améliorer la collecte et le stockage de données et de sécuriser les données pour la prise de décision.** La protection des systèmes numérisés et des solutions fintech va faciliter la mise en place de plateformes de gestion sûre, efficace, transparente et économique des obligations et des investissements et permettre à un grand nombre d'investisseurs de la diaspora de souscrire sans avoir à se rendre dans le pays africain émetteur.
- vi. **Élaborer et lancer des opérations d'obligations diaspora inclusives permettant à tous les africains de la diaspora et aux personnes d'origine africaine d'y participer, indépendamment du volume des fonds disponibles pour l'investissement.** Conformément à la validation par l'Union africaine du cadre pour une Société financière de la diaspora africaine (ADFC), les institutions multilatérales et les institutions multilatérales de développement, dont la BAD, pourraient jouer le rôle de chef de file dans l'aide à apporter aux pays pour élaborer des instruments de dette novateurs et les vendre à leurs investisseurs de la diaspora. Cela pourrait inclure l'accélération de l'assistance technique et de l'aide à la commercialisation à apporter aux pays pour leur permettre de remédier aux asymétries d'information et d'approfondir les marchés de capitaux dans les pays africains afin de renforcer la capacité d'absorption et d'améliorer la viabilité de leurs marchés obligataires et de portefeuille.
- vii. **Établir des partenariats avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat de l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour entreprendre une étude de référence sur la manière d'accélérer la mise en oeuvre et l'exploitation des obligations diaspora et autres formes de programmes et produits d'investissements de portefeuille de la diaspora dans les pays africains, tels qu'énoncés dans l'étude menée dans le cadre de l'ADFC en 2019, et sur la manière d'appréhender les asymétries d'information et y remédier, et mettre en exergue les leçons apprises dans les pays africains.** Cela va fournir davantage de

d'informations granulaires sur les facteurs de succès et d'échec des obligations de la diaspora africaine et aider les pays de différents profils économiques à les émettre dans le cadre de leurs opérations ordinaires de mobilisation des ressources.

- viii. **Élaborer des protocoles sur l'utilisation efficace et efficiente des ressources des obligations diaspora pour des investissements productifs en vue de stimuler la croissance inclusive et le développement durable dans les pays africains.** Les pays pourront investir les ressources dans le renforcement des capacités des responsables des ministères, départements et agences du gouvernement (MDA), et même au niveau de l'administration locale dans la conception et l'évaluation des projets. Cela permettra aux pays d'avoir plusieurs projets bancables prêts à être mis à profit par les investisseurs de la diaspora.

2.2.2 Politiques à moyen terme

- ix. **Poursuivre la collaboration avec les investisseurs de la diaspora sur une stratégie de développement claire à long terme pour le pays.** Cela permettra de s'assurer de leur adhésion et de faciliter la mobilisation des ressources pour les projets d'investissement.
- x. **Utiliser de façon efficace et efficiente les produits des obligations.** Cela devrait cibler les possibilités d'investissement susceptibles de financement et permettre de s'assurer que ces investissements réalisent les bons rendements attendus pour les investisseurs de la diaspora.
- xi. **Institutionnaliser la bonne gouvernance et renforcer les institutions pour leur permettre de jouer leur rôle de façon efficace et efficiente afin de gagner la confiance de la diaspora.** Cela devrait faire partie intégrante de la politique d'approfondissement des marchés obligataires nationaux, où des parallèles peuvent être établis avec les investisseurs notoirement connus ou les investisseurs non-résidents classiques. Les investisseurs de la diaspora sont motivés à investir dans les pays d'origine ou le patrimoine beaucoup plus par l'effectivité de la bonne gouvernance et l'excellence opérationnelle des institutions que par les déclarations de politique générale.
- xii. **Élaborer un cadre réglementaire robuste pour régir le marché obligataire de la diaspora et les fonds de pension de la diaspora.** Le renforcement des cadres réglementaires est un facteur essentiel, et les gouvernements peuvent jouer un plus grand rôle dans la création d'un environnement propice à l'attrait des fonds des diasporas. Pour les pays dotés d'une commission des valeurs mobilières et boursières (SEC) ou d'une structure similaire, l'accent doit être mis sur les programmes de renforcement.
- xiii. **Encourager le partage d'expériences à travers l'Afrique et avec la communauté mondiale.** Certains pays ont remporté beaucoup de succès dans l'émission des obligations diaspora pendant une longue période, et d'autres pays pourraient s'inspirer de leur expérience. Au nombre des pays concernés par les études de cas figurent Israël, l'Inde, le Bangladesh, les Philippines, Tonga, le Mexique, la Malaisie, la Corée du Sud et le Nigéria.
- xiv. **Concevoir et élaborer des exigences de conformité pour les pays membres régionaux (PMR) pour adoption.** Les banques de développement, dont la BAD, devraient diriger le processus d'établissement des exigences de conformité pour les pays qui se proposent d'émettre des obligations diaspora. Les exigences de conformité vont permettre de prévenir et de détecter les violations de règles et de protéger les investisseurs.

2.2.3 Politiques à long terme

- xv. **Élaborer des projets d'investissement résilients au climat sur les ressources des diasporas.** Beaucoup de pays africains restent très vulnérables aux risques climatiques et ont des capacités limitées pour faire face aux catastrophes naturelles associées à ces chocs. En conséquence, les projets d'investissement financés sur les ressources et investissements des diasporas et des migrants aideront à renforcer la résilience.
- xvi. **Encourager l'épargne nationale à compléter les flux de capitaux de la diaspora.** Les pays pourraient élaborer des politiques visant à asseoir une culture de l'épargne. L'épargne massive mobilisée au fil du temps pourrait servir à financer le développement, en particulier les secteurs productifs de l'économie.

- xvii. **Intégrer les flux financiers de la diaspora aux marchés obligataires nationaux : La stratégie devrait incorporer les marchés primaires et secondaires, particulièrement les Bourses des valeurs.** Premièrement, cela va intégrer les flux de capitaux dans l'élaboration des régimes réglementaires (par exemple les Commissions des valeurs mobilières et boursières ou SEC) dans de nombreux pays. Deuxièmement, les flux étant particulièrement importants, ils vont permettre d'atteindre l'objectif consistant à créer des marchés intérieurs actifs avec des obligations à taux variable qui soient négociables ou échangeables sur les marchés secondaires. Enfin, cela est un préalable indispensable à la mobilisation des fonds pour les investissements, en particulier ceux qui sont libellés en monnaies nationales.
- xviii. **Encourager la collaboration entre les pays en vue de faciliter l'assistance technique et le partage d'expériences entre pairs sur le marché obligataire de la diaspora et soutenir les initiatives visant à proposer des solutions de financement innovantes.** Elles concernent notamment les obligations à indice de sécurité, les obligations vertes, les emprunts obligataires sociaux, les obligations diaspora, les ressources en échange d'infrastructures et la titrisation des envois de fonds futurs pour promouvoir le développement de l'Afrique. Cela va nécessiter une étroite collaboration avec les institutions de financement du développement régionales et nationales spécialisées qui soutiennent les banques centrales africaines, les Commissions des valeurs mobilières et boursières (SEC) et autres organismes de réglementation à travers l'assistance technique dans l'élaboration des directives, cadres et instruments juridiques de diminution des risques.

2.3 Promotion du commerce et de l'investissement

2.3.1 Politiques à court terme

- i. **Mettre en place des cohortes de champions nationaux (en privilégiant des secteurs distincts) pour accélérer la mise en oeuvre des politiques et pratiques en matière de promotion du commerce et de l'investissement.** Faire de la diaspora le point focal entre les institutions de financement du développement et les décideurs. Chaque année, la Banque pourrait œuvrer avec d'autres partenaires au lancement d'un prix pour les entités diasporiques (personnes et entreprises) qui ont le plus investi dans les projets bancables dans leur pays d'origine ou de résidence. Cela peut contribuer à promouvoir les investissements de la diaspora et encourager les membres de la diaspora à investir dans des projets sectoriels durables.
- ii. **Pour une meilleure classification et évaluation des investissements de la diaspora, il convient d'identifier et de classer les ressources de la diaspora suivant qu'elle possède des compétences (Catégorie A), des réseaux bancables (Catégorie B) ou les deux compétences et réseaux (Catégorie Hybride).**
- iii. **Adopter une stratégie marketing rigoureuse à dessin pour attirer une bonne partie des richesses et de l'expertise technique des migrants aux fins de développement et utiliser cette approche pour réduire les asymétries d'information sur le marché.**
- iv. **Soutenir l'accroissement de l'actuel investissement direct de la diaspora (IDD) et des activités de la diaspora relevant du commerce culturel, et capitaliser sur le rôle du secteur privé, des organisations de la diaspora et des entreprises sociales en lançant des instruments de placement ou en constituant de solides réserves de projets dans lesquels la diaspora peut investir.**
- v. **Organiser et soutenir l'organisation des conférences et séminaires intercontinentaux au sein du continent pour la diffusion du savoir et l'enrichissement mutuel par le partage des connaissances, y compris l'intégration de la promotion des investissements de la diaspora dans les politiques, stratégies et mesures incitatives existantes relatives aux investissements étrangers dans le pays.**
- vi. **Lancer un programme de stage à l'intention de la diaspora (parrainé par la BAD).** Le programme ciblerait des jeunes professionnels de la diaspora multigénérationnelle en vue de faciliter l'engagement de la diaspora dans les institutions africaines et, dans l'ensemble, de promouvoir la sensibilisation et faire connaître les avantages liés aux divers types d'investissement de la diaspora dans le développement de l'Afrique.

2.3.2 Politiques à moyen terme

- vii. **Améliorer la connaissance du marché des communautés de la diaspora et de leurs besoins afin de se conformer aux normes gouvernementales et du marché.** Les diasporas peuvent potentiellement jouer un rôle important dans la promotion du commerce. Elles peuvent accroître la disponibilité des informations essentielles sur le marché pour le commerce en aidant les exportateurs des pays d'origine à trouver des acheteurs, à améliorer leur connaissance du marché et à se conformer aux exigences gouvernementales et aux normes du marché.
- viii. **Mettre en place des règles et systèmes juridiques clairs et transparents qui favorisent le commerce et l'investissement.** Cela va renforcer la mise en œuvre des possibilités d'investissement sur le continent africain.
- ix. **Organiser des activités conjointes de commerce et d'investissement entre les entreprises des communautés locales et les communautés de diaspora.** On pourrait organiser des programmes annuels de promotion du commerce et de l'investissement en vue de rapprocher les communautés locales et de diaspora comme moyen pratique de promouvoir et de faciliter le commerce et l'investissement et de débattre des besoins, options et opportunités du développement national dans l'intérêt de toutes les parties concernées.
- x. **Créer des ministères, départements et directions de la diaspora et/ou désigner des agents de liaison dans les ambassades des pays hôtes et des Consuls honoraires de la diaspora afin de favoriser la participation de la diaspora à la conception et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement dans les pays.** Cela permettrait de simplifier les formalités administratives et d'aplanir les difficultés liées à l'accès de la diaspora à l'information.
- xi. **Mettre en œuvre des réformes politiques appropriées pour réduire les risques liés aux investissements, renforcer la transparence et la responsabilisation et améliorer le climat des affaires afin d'encourager les flux d'investissements en direction de l'Afrique.** Cela permettrait de réduire le degré de risque perçu et d'encourager les investissements, y compris ceux de la diaspora.

2.3.3 Politiques à long terme

- xii. **Officialiser les systèmes informels d'échange d'informations et créer des services d'information (comme le Centre africain d'information sur les affaires - African Business Information Centre) pour la diaspora sur les modes d'investissement, les rendements attendus et la façon d'améliorer la décision d'investissement éclairée.**
- xiii. **Légiférer sur les tarifs et taxes préférentiels pour l'investissement et autres incitations financières pour les investisseurs de la diaspora en démontrant un intérêt avéré pour la réussite des échanges avec l'Afrique et au sein de l'Afrique.** L'application de taux préférentiels aux investissements de la diaspora dans leur pays d'origine ou de résidence pourrait encourager la forte mobilisation des investisseurs de la diaspora.
- xiv. **Collaborer avec des partenaires comme le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (Secrétariat de la ZLECAf), AFREXIM Bank et autres institutions pour renforcer les systèmes de paiement et de règlement africains afin d'augmenter les flux du commerce et de l'investissement sur le continent.** Ces systèmes de paiement panafricains devront tenir compte des insuffisances et des goulets d'étranglement dans les contextes des différents pays et faire l'objet d'un examen régulier pour être améliorés au fur et à mesure de l'évolution des pays respectifs.
- xv. **Collaborer avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les organisations de la diaspora bien établies pour mettre en place une base de données interopérable et une plateforme d'information pour identifier de manière appropriée les entreprises de la diaspora africaine, notamment les communautés différenciées de la diaspora africaine, afin de leur apporter l'appui nécessaire.**

2.4 Recherche, innovation, partage de connaissances et de technologie

2.4.1 Politiques à court terme

- i. Collaborer avec l'Union africaine, les États membres, la diaspora africaine et les partenaires au développement pour mettre en place un fonds fiduciaire pour le développement des connaissances et des capacités en Afrique, à capitaux africains, établi en Afrique, d'une valeur de 100 milliards d'USD, et doté d'un institut de recherche continental qui supervise la mise en oeuvre et l'atteinte des objectifs assignés au Fonds en matière de recherche, d'innovation, de technologie et de transfert de connaissances des Africains à travers le monde vers le développement de l'Afrique. Cela va renforcer les capacités des institutions de recherche, d'innovation, du savoir, de la technologie et de développement en Afrique, et promouvoir le transfert de technologie/du savoir entre les institutions africaines et leurs pairs à l'échelle mondiale.
- ii. Créer une Fondation Science pour l'Afrique (Science Foundation for Africa) pour faire progresser les connaissances scientifiques, l'innovation et le transfert de technologie par le biais de l'administration du financement sur les ressources de la Fondation pour le renforcement des capacités en matière de savoir (Knowledge Capacity Development Foundation, KCDF). La Fondation pourrait donc servir à mobiliser d'autres sources de financements mondiaux pour soutenir ces activités.
- iii. Identifier et recruter (au niveau des pays) des citoyens de la diaspora ayant à leur actif des réalisations scientifiques et technologiques remarquables, et identifier les besoins des pays en vue de faciliter le déploiement fondé sur la demande de l'expertise de la diaspora. Un réseau lié aux communautés de la diaspora (diaspora-linked network) peut commencer à une échelle réduite et s'étendre au fur et à mesure que l'information se dissémine à l'initiative du pays pour faire appel aux membres de la diaspora. Les pays peuvent prévoir dans leurs budgets la création de réseaux diasporiques dans les principales destinations de leurs communautés de diasporas et consacré un département ou une unité à la mise en relation de ces réseaux dans le pays d'origine.

2.4.2 Politiques à moyen terme

- iv. Affecter des équipes tout spécialement à l'information de recherche et à la conception ; mettre en place une base de données cloud de ressources scientifiques dans la diaspora, avec une flexibilité intrinsèque pour refléter l'évolution de l'expertise et, autant que possible, le taux de transfert de connaissances enregistré par les africains de la diaspora concernés. Les pays pourraient travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées pour créer une base de données solide et le profil des experts africains de la diaspora, tout en lançant des initiatives visant à encourager et faciliter leur participation active à la recherche, l'innovation, la production de connaissances et le développement technologique/le transfert de technologie dans les institutions africaines et avec leurs pairs à l'échelle mondiale, sur la base de leurs qualifications, expertise, compétences et domaines de spécialisation, entre autres.
- v. Renforcer la collaboration entre les milieux universitaires, les sphères politiques et la fonction publique, et assurer la coordination avec l'Association des universités africaines (AUA) pour renforcer l'accès du monde universitaire aux discussions de politique générale sur les mandats de l'enseignement supérieur. Cela va permettre de promouvoir une plus grande contribution de la diaspora au développement national.
- vi. Encourager la production des connaissances locales parmi les universitaires africains résidents pour instaurer un équilibre avec le transfert des connaissances des diasporas. Cela va permettre d'accroître la capacité d'absorption et la viabilité du transfert de connaissances des diasporas si les savoirs locaux sont développés et échangés.
- vii. Gérer et tenir à jour la base de données sur la diaspora pour accroître l'effectif des ressources humaines et actualiser la base de données de l'expertise des ressources humaines existantes. Cela va permettre d'identifier de manière appropriée les populations de la diaspora et de les engager effectivement dans la recherche, l'innovation, le partage de connaissances et de technologie.

- viii. Coopérer avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et autres organismes à la création du programme Diaspora Connect (DCP), axé sur la mobilisation d'investissements auprès de la diaspora pour des infrastructures de santé de qualité et l'industrie pharmaceutique en Afrique.
- ix. Organiser et apporter son appui à l'organisation sur le continent de conférences et séminaires intercontinentaux pour la diffusion du savoir et l'enrichissement mutuel par le partage des connaissances. Ces activités vont permettre d'améliorer l'échange d'informations et le partage de connaissances et de technologies.

2.4.3 Politiques à long terme

- x. Automatiser le processus d'actualisation de la base de données. Cela peut se faire, par exemple, en connectant les systèmes de collecte des données de chaque pays à un point central unique de sorte que chaque fois qu'un pays donné met à jour ses ressources, l'opération est prise en compte dans la base de données centrale ou, mieux encore, en décentralisant le processus de recrutement de la diaspora de sorte qu'aucun serveur ou pays hôte à lui seul ne contrôle le processus de stockage et de maintenance.
- xi. Sensibiliser (sur les réseaux sociaux) à l'initiative de transfert de connaissances, axée sur la science, la technologie et le développement durable. Les programmes connexes de l'initiative (probablement dispensés sous forme de cours en ligne ouverts à tous (MOOC) comportant des projets concrets accessibles sur les applications mobiles et sites web) doivent être en libre accès mais créer de la valeur à long terme (à l'instar de l'opération d'accélération du développement des compétences de McKinsey Accelerate Programme).
- xii. Aider les pays africains à créer des Fondations scientifiques nationales pour faire progresser la recherche de qualité, l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), l'innovation et le transfert de technologie en Afrique et dans le monde entier. Cela va stimuler le développement de la recherche, de l'innovation, des connaissances et des technologies. L'augmentation de la dotation budgétaire nationale destinée à la recherche, l'innovation et le développement sera cruciale pour faciliter cette réalisation.

2.5 Fuite des cerveaux

2.5.1 Politiques à court terme :

- i. Le Groupe de la Banque africaine de développement (la BAD) pourrait mettre en place un Conseil consultatif présidentiel de haut niveau pour la diaspora africaine au sein du Bureau du Président de la BAD. Ce Conseil consultatif, outre l'exercice de la fonction de Groupe de réflexion sur les engagements de la diaspora africaine, sera chargé d'élaborer et mettre au point les protocoles et paramètres de mise en oeuvre pour l'évaluation du succès des opérations. Ces indicateurs seront définis parallèlement à des trajectoires ou programmes susceptibles d'accélérer la croissance et le développement en Afrique dans des domaines tels que les technologies de l'information (TI), l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), les services financiers, la formation des enseignants et les aspects environnementaux et sociaux.
- ii. Travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et autres parties prenantes pour soutenir la création d'une base de données interactive de la diaspora africaine. Cette base de données comportera les pays de résidence, les institutions d'affiliation, les connaissances, compétences et qualifications professionnelles ainsi que les domaines d'intérêt, et créera des plateformes électroniques pour faciliter la participation de la diaspora à la recherche de qualité, l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), l'innovation et le transfert de technologie entre l'Afrique et les pays de résidence de la diaspora.
- iii. Tirer parti de la numérisation, qui a un vaste potentiel pour intensifier de manière exponentielle les programmes de transfert de connaissances, tout en investissant dans les innovations technologiques qui offriront à la diaspora de nouveaux moyens efficaces pour étendre et améliorer leurs contributions au développement de l'Afrique

tout en résidant à l'étranger. À titre d'exemple, la facilitation de l'accès aux plateformes de paiement numérique contribuerait à renforcer les transferts, en particulier les envois de fonds et autres ressources de la diaspora pour le développement.

- iv. **Apporter son appui aux programmes, aux projets et aux plans pour combler les déficits des mécanismes de réduction des asymétries d'information relatives à la diffusion du savoir au niveau continental.** Cela revêt une grande importance pour la fourniture de renseignements sur les diverses possibilités d'investissement. Les pouvoirs publics africains pourraient se lancer dans des exercices de cartographie et de profilage des diasporas tout en investissant dans l'instauration de la confiance par le dialogue constant. Cela peut se faire par le biais des ambassades mais également par l'organisation de forums des diasporas.
- v. **Lancer chaque année des appels à contribution pour des articles de recherche en vue d'encourager les universitaires et les praticiens de la diaspora à retourner dans leur pays d'origine et d'autres pays africains où ils ont des intérêts dans le partage de la recherche d'information.** Cela contribuera à faciliter le transfert de connaissances, maintenir la circulation des cerveaux et renforcer les mécanismes existants tels que le Programme de bourses Carnegie pour la diaspora africaine (CADFP).

2.5.2 Politiques à moyen terme

- vi. **Établir des relations de coopération avec des partenaires tels que l'Association des universités africaines (AUA) pour renforcer les plateformes en ligne en vue de la création d'une communauté virtuelle modérée des universitaires/professionnels africains issus des diasporas et résidant sur le continent pour promouvoir la collaboration en réseaux entre professionnels des différentes disciplines et échanger des informations sur les opportunités de bourses, stages d'apprentissage ou de formation en entreprise et autres possibilités similaires.** Par le biais de ces plateformes virtuelles ou de ces réseaux, les africains de la diaspora qui sont des intellectuels issus d'universités, d'hôpitaux universitaires et d'instituts de recherche peuvent aider leurs collègues et les étudiants potentiels sur le continent à se connecter aux facultés pertinentes de leurs institutions qui disposent de ressources ou de financements pour héberger des chercheurs invités ou former des étudiants de 3^e cycle dans des disciplines telles que les normes, les soins de santé, la culture et la politique.
- vii. **Se fondant sur le succès du Dialogue de la Communauté mondiale de pratiques (G-COP), la Banque peut désigner un conseiller au Bureau de l'Économiste en chef/ Vice-président de la BAD pour lancer et coordonner des forums pour un dialogue soutenu entre les diasporas africaines à travers le monde, leurs collègues sur le continent, l'Union africaine, les PMR de la BAD et les responsables de la Banque.** Le dialogue vise à créer le cadre d'un nouveau programme (ou d'une série de programmes) pour la BAD qui va exploiter le capital de connaissances, les ressources financières et les capacités entrepreneuriales de la diaspora africaine à travers le monde au bénéfice de l'Afrique.
- viii. **Créer une nouvelle trajectoire/un nouvel instrument de mobilité intra-africaine des talents afin de favoriser une intégration régionale renforcée entre les professions.** La collaboration interrégionale entre les institutions en Afrique est très faible pour ne pas dire inexistante. Les rares modèles ou exemples existants de collaboration intrarégionale réussie dans le domaine de la recherche devraient être identifiés et soutenus. Une opération de cette nature est le Programme de mobilité universitaire intra-Afrique financé par l'UE.
- ix. **Équilibrer la demande et l'offre du temps, des compétences et du talent de la diaspora.** Préparer des programmes d'attraction de talents bien dotés en ressources et axés sur la demande dans les domaines prioritaires comme la science et la technologie, en tirant les enseignements des premières opérations, notamment le Programme de transfert des connaissances à travers les nationaux expatriés (TOKTEN) du PNUD, le programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA) de l'OIM, le programme Soutenir les entrepreneurs et le développement de l'entreprise en Afrique (SEEDA) de la Fondation africaine pour le développement (AFFORD) et autres programmes nationaux et de volontariat à l'intention de la diaspora en Chine, en Inde et dans d'autres pays. Les programmes peuvent prendre en compte le secteur privé ainsi que les rapatriés permanents et de courte durée.
- x. **Définir l'engagement des secteurs public et privé pour attirer les meilleurs talents de la diaspora.** Le rôle du secteur privé dans la circulation des cerveaux est également crucial. Par exemple, le cas des compagnies pharmaceutiques en Chine et des

entreprises de l'aéronautique au Maroc qui ont facilité la mobilité des experts et spécialistes de la diaspora.

- xi. **Investir dans des instruments qui ramènent l'expertise et les talents sur le continent au moyen de déploiements tirés par la demande. Créer une trajectoire qui ramène les talents vers le continent.** L'Occident a les moyens d'attirer les talents hors d'Afrique, mais l'Afrique ne dispose pas des ressources nécessaires pour attirer ces mêmes talents vers le continent ou pour les retenir en Afrique. Il faudrait mettre en place des modalités dynamiques de flux de talents en direction de l'Afrique. Il y a lieu d'engager les 3 T des diasporas, à savoir le temps, les talents et le trésor.
- xii. **Reconnaître et adopter la diaspora africaine et les personnes d'origine africaine comme constituant la 6e région d'Afrique, en cohérence avec la Décision EX.CL/383(XII) de l'Union africaine sur la diaspora prise par des pays désignant leurs diasporas comme régions non territoriales.** Collaborer avec les parties prenantes concernées pour envisager la création d'un Département de liaison de la Diaspora à la BAD disposant d'un bureau de liaison dans l'un des pays de résidence des États-Unis d'Amérique ou de l'Europe, par exemple.
- xiii. **Soutenir la circulation des cerveaux à travers l'entrepreneuriat et les investissements de la diaspora afin de tirer pleinement parti des richesses, connaissances, expertise et réseaux de la diaspora en vue de les acheminer effectivement vers le secteur des PME.** À titre d'exemple, élaborer des programmes de financement translationnel ou un mécanisme de financement pour favoriser le transfert de compétences. La diaspora peut s'engager comme volontaire dans le programme pour assurer le transfert de compétences aux PME africaines.
- xiv. **Conformément au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières des Nations Unies (GCM), les gouvernements devraient mettre en œuvre le vote et la représentation de la diaspora pour une participation active de la diaspora aux processus de la gouvernance politique en Afrique et dans leur pays de résidence, pour représenter les valeurs et cultures africaines ainsi que les aspirations au développement dans l'élaboration des lois et la politique publique chez eux et à l'étranger.** Cela permettra aux diasporas de contribuer aux processus décisionnels, déterminant ainsi la direction qu'elles voudraient voir le pays prendre.

2.5.3 Politiques à long terme

- xv. **Les gouvernements devraient instituer des subventions intentionnelles au profit de la diaspora pour créer par exemple des centres de recherche, des laboratoires pharmaceutiques dans les pays africains.** Cela peut contribuer à ramener les membres de la diaspora au pays pour générer le capital humain.
- xvi. **La Banque africaine de développement devrait mettre au point un Programme ouvert et compétitif de maître de recherche à destination de la diaspora dans des domaines spécifiques comme les sciences économiques, le commerce, la technologie, les réseaux électriques et le changement climatique.** Il convient de s'en servir comme un levier pour ramener les talents afin qu'ils apportent leur expertise au continent. Ces cadres supérieurs qui ont bâti des carrières de classe mondiale dans leur pays de résidence et qui sont tout disposés à revenir en Afrique entendent donner le meilleur d'eux-mêmes. Il est nécessaire d'élaborer un cadre pour mettre en valeur cet intérêt et cette énergie pour le développement de l'Afrique.
- xvii. **Organiser des forums à forte capacité de recherche pour ramener les diasporas en Afrique, tout en leur permettant d'entreprendre des programmes de mentorat en visioconférence et en présentiel et en facilitant la reconquête des compétences et la circulation des cerveaux.** Sensibiliser les experts des diasporas et les inviter à prendre une part active dans les forums/séminaires sur la recherche et le dialogue sur les politiques à l'instar des séminaires de la Communauté mondiale de pratique (G-COP).
- xviii. **Créer une Communauté virtuelle de la diaspora africaine, constituée des milieux universitaires, des acteurs des secteurs public et privé et de la société civile dans le cadre du programme de la Communauté mondiale de pratiques de la Banque (G-CoP).** La Communauté de pratiques de la diaspora africaine (AD-CoP) pourrait se réunir chaque année pour mener le dialogue sur l'engagement de la diaspora africaine dans le développement de l'Afrique, sous les auspices de l'Institut africain de développement jouant le rôle de Secrétariat.

3. Calendrier, conception et mise en oeuvre des politiques

Les pays et les parties prenantes de la diaspora doivent être attentifs à la conception, l'ordre de priorité et le calendrier de la mise en oeuvre des politiques. Les bonnes pratiques en matière d'optimisation des contributions de la diaspora au développement ont été incorporées dans les cadres mondiaux et régionaux, notamment le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières des Nations Unies (GCM) et le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) de l'Union africaine. Des pays comme la Gambie ont également intégré leurs stratégies nationales de la diaspora dans leurs plans nationaux de développement (PND) quinquennaux.

Les politiques mal conçues pourraient ne pas produire les résultats économiques escomptés, en dépit de leur grand potentiel théorique. Certes, certaines politiques ont pu être efficaces dans d'autres pays, mais chaque pays devrait considérer le contexte qui lui est propre dans la mise en oeuvre des politiques. Plusieurs politiques visant à tirer parti du potentiel de la diaspora pour le développement de l'Afrique doivent tenir compte des spécificités du continent, voire du pays. À cet égard, il importe d'adapter les approches et solutions aux contextes des pays, en garantissant la sensibilité aux conflits, l'absence de préjudice et le principe de ne laisser personne pour compte. Le renforcement de l'engagement de la diaspora peut aussi contribuer à prévenir et remédier aux facteurs de fragilité, tout en renforçant la cohésion sociale et en accroissant la résilience aux niveaux continental, régional, national, infranational et des communautés.

D'autre part, il est indispensable de cartographier le potentiel des effets multiplicateurs et des avantages annexes pour d'autres secteurs de l'économie au stade de la conception des politiques. La conception des politiques doit comporter des indicateurs précis de la reddition des comptes et des stratégies de suivi des progrès accomplis par les diverses parties prenantes travaillant avec la diaspora à l'optimisation de l'impact.

Les discussions menées dans le cadre de la G-CoP ont indiqué que le calendrier, le respect des délais et la flexibilité par rapport à la mise en oeuvre des politiques seront des critères essentiels à l'atteinte des résultats attendus. L'efficacité des politiques dans l'accroissement du rôle de la diaspora africaine dans la promotion du développement au niveau des cinq secteurs identifiés est subordonnée dans une large mesure au niveau d'engagement de la diaspora, à la création d'un environnement propice, à l'ampleur de l'inclusion (images, perceptions, identité et confiance). En d'autres termes, il y a tout lieu de s'attendre que la diaspora joue un rôle beaucoup plus important dans l'économie là où elle est reconnue, associée, mobilisée, et là où la confiance est instaurée.

Dans le même ordre d'idées, la conception de politiques visant à libérer le potentiel de la diaspora doit privilégier les partenariats, par exemple les cadres de collaboration entre le pays d'origine et le pays d'accueil, les contrats d'alliance avec la diaspora et les organisations de la société civile aux niveaux national et régional, et la collaboration avec les acteurs du secteur privé, les milieux universitaires, les entreprises publiques et autres acteurs du développement.

La conception des politiques doit veiller à ce que les pouvoirs publics jouent un rôle de catalyseur dans les initiatives de développement prises par les diasporas. Les gouvernements, les collectivités locales et les autorités régionales peuvent insuffler une dynamique aux questions relatives à la diaspora et promouvoir le changement institutionnel en vue de créer les conditions favorables à la diaspora. La bonne gestion des politiques est nécessaire pour éviter les conflits d'intérêt et les inégalités au niveau international (entre le pays d'accueil et le pays d'origine) et au niveau national (entre les différentes parties prenantes) pour assurer la cohérence des politiques et l'utilisation judicieuse des ressources mises à disposition.

4. Enseignements tirés

- Au cours des 30 dernières années, les différents moyens par lesquels la diaspora a contribué au développement de l'Afrique ont été identifiés, et un large éventail de programmes et projets pratiques a été mis en oeuvre, ce qui témoigne des impacts positifs et de la durabilité du développement insufflé par la diaspora. Cette approche inédite a été conduite principalement par les professionnels et réseaux de la diaspora africaine, notamment la Fondation africaine pour le développement (AFFORD-UK), créée en 1994. Grâce à ses activités de plaidoyer et validations de principes, les cadres qu'ils avaient élaborés sont à présent accrédités par les institutions mondiales, régionales et nationales, et intégrés dans les accords internationaux et les cadres internationaux sur la migration, la diaspora et le développement.
- Les institutions multilatérales comme la Banque africaine de développement devraient accroître leur soutien au développement du secteur de la diaspora, susceptible de libérer le potentiel inexploité et de stimuler la croissance transformatrice et le changement dans le secteur pour le développement durable et inclusif en Afrique.
- Les obligations diaspora peuvent fournir des financements aux projets d'intérêt collectif et d'infrastructure de petite et grande envergure, et servir à amortir la fuite de capitaux tout en attirant l'épargne de la diaspora en direction du continent. Le renforcement des cadres réglementaires et la volonté de suivre un processus de cotation rigoureux pour les échanges internationaux sont essentiels pour la réussite de l'émission obligataire multimarché de la diaspora.
- Les obligations réservées aux investisseurs de la diaspora émises en monnaie locale peuvent aussi attirer les apports en capitaux étrangers et l'épargne de la diaspora dans l'économie africaine, intégrer les diasporas dans le secteur de la mobilisation des ressources intérieures et les introduire à d'autres produits d'investissements de portefeuille proposés dans les pays d'origine ou d'adoption.
- La titrisation des transferts de fonds peut améliorer la cote de crédit des actifs financiers en atténuant le risque de convertibilité monétaire, qui est un élément clé de la notation du risque souverain.
- Les obligations diaspora peuvent fournir des financements pour les projets d'infrastructure de grande envergure et servir à amortir la fuite de capitaux. Le renforcement des cadres réglementaires et la volonté de suivre un processus de cotation rigoureux pour les échanges internationaux sont essentiels pour le succès des obligations diaspora.
- Le profilage de la base d'investisseurs de la diaspora pour comprendre leurs caractéristiques et intérêts et pour élaborer des produits appropriés est crucial pour l'épargne de la diaspora et les fonds dans les opportunités d'investissement des secteurs public et privé. La réalisation de cet objectif peut passer par la création d'une base de données solide sur les membres de la diaspora et la numérisation des processus.
- L'utilisation efficace et efficiente des produits des obligations sur les projets bancables est essentielle pour promouvoir le développement du marché financier intérieur. La constitution d'une solide réserve de projets bancables à mettre à la disposition des investisseurs de la diaspora à travers l'organisation de foires aux projets et autres activités publicitaires pourrait contribuer à promouvoir le développement du marché obligataire de la diaspora.
- L'intégration de la diaspora dans le processus de planification du développement et la mise en oeuvre des politiques est cruciale pour accroître et élargir son potentiel. La Diaspora a une richesse de connaissances et d'expériences accumulée auprès des pays d'accueil qu'elle demande à partager.

- La mise en place des cohortes de champions nationaux du commerce et de l'investissement, axées sur des secteurs distincts, sera déterminante pour la promotion du commerce et de l'investissement.
- La création d'une bonne volonté politique nécessaire pour instaurer la confiance avec la diaspora est cruciale pour lui permettre de d'investir davantage dans le continent africain.
- Examiner de quelle manière fournir aux entrepreneurs des capitaux ajustés du risque pas trop coûteux à investir en Afrique est essentiel pour libérer le potentiel d'investissement de la diaspora africaine, comme en témoignent les cofinancements avec la diaspora et les projets d'investissement gérés par AFFORD Business Centre (ABC) et autres institutions.
- Il est essentiel de trouver des voies et moyens viables et solides par lesquels intégrer et retenir la diaspora en vue de créer une impulsion visant à l'enrichissement des connaissances pour l'Afrique. Dans cette optique, la stimulation de l'enrichissement mutuel par le partage des connaissances entre la diaspora et les Africains sur le continent est d'une importance capitale.
- La cartographie d'une base de données qui enregistre l'offre et la demande des données sur le savoir est cruciale pour promouvoir la circulation des cerveaux.
- Une approche régionale est essentielle pour combler les déficits d'information et réduire les asymétries d'information relatives à la diffusion du savoir au niveau continental.
- Les Fonds de développement des diasporas sont importants pour renforcer les interventions spécifiques comme la diaspora et l'engagement, le programme et l'innovation sectorielle multigénérationnels des jeunes ou la circulation structurée des cerveaux et la reconquête des compétences.
- La création et l'expansion de solides réseaux de recherche qui ramènent la diaspora vers le continent pour contribuer au mentorat, y compris le mentorat virtuel, peut encourager sensiblement la circulation des cerveaux.

5. Conclusion

Le dialogue de la Communauté mondiale de pratiques (G-COP) sur les politiques a activement débattu du rôle potentiel de la diaspora dans l'appui au développement inclusif en Afrique. Il a examiné les options politiques et stratégies devant permettre de mettre le pouvoir de la diaspora africaine au service de la croissance inclusive et du développement durable du continent, tout en contribuant au progrès de leur pays de résidence. Les actions stratégiques à réaliser, qui s'articulent autour de cinq domaines, sont les suivantes :

En ce qui concerne **la titrisation des transferts de fonds**, il convient de nouer des partenariats avec d'autres institutions de financement du développement, banques étrangères et nationales ; élaborer des instruments novateurs pour titriser les envois de fonds de la diaspora ; apporter un appui à la mise en œuvre du mécanisme de financement innovant RemitAid des fonds de contrepartie des transferts de fonds (RMF), tel qu'entériné par le Conseil exécutif de l'Union africaine en février 2022 ; appuyer le développement et la mise en œuvre des interventions de renforcement des capacités institutionnelles dans les pays africains dans tous les aspects de la titrisation des transferts de fonds ; réduire les risques liés aux investissements ; normaliser les transactions de titrisation des transferts de fonds ; élaborer les instruments financiers ciblés ; harmoniser et assouplir les exigences en matière d'obligations et de fonds propres, les cadres et les instruments juridiques pour l'atténuation des risques ; et créer des agences nationales de notation.

Concernant **les obligations diaspora**, il est nécessaire d'élaborer et lancer des opérations d'obligations diaspora inclusives ; collaborer avec les institutions mondiales à la conception et la mise en œuvre de réformes et incitations économiques appropriées (comme les incitations fiscales) pour faire progresser l'économie et encourager les diasporas africaines à investir de manière proactive dans le développement de l'Afrique ; remédier aux asymétries d'information, améliorer le climat des affaires ; élaborer et lancer des obligations diaspora inclusives ; mettre en œuvre le Cadre de l'Union africaine pour une Société financière de la diaspora africaine (ADFC) en tant que projet legs de l'Union africaine sur les investissements de la diaspora ; mettre en commun les ressources de la diaspora et faire des communautés diasporiques leurs bénéficiaires ; et améliorer les stratégies de communication efficace et d'engagement avec la diaspora africaine.

S'agissant de **la promotion du commerce et de l'investissement**, il est nécessaire de renforcer les systèmes de paiement et de règlement africains ; mettre en place une base de données interopérable et une plateforme d'information pour identifier de manière appropriée les experts et professionnels de la diaspora africaine et y accéder ; mobiliser les financements et concevoir des projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier et portés par la diaspora africaine ; créer nouveau programme de mobilité intra-africaine des talents afin de favoriser une intégration régionale renforcée entre les pays ; créer une base de données solide de la diaspora africaine ; et capitaliser sur le rôle du secteur privé dans la création des instruments de placement.

En ce qui concerne **la recherche, l'innovation, le partage de connaissances et de technologies**, il est nécessaire d'élaborer et lancer un Fonds africain pour le renforcement des connaissances et des capacités (African Knowledge and Capacity Development Fund, KCDF) d'une valeur de 100 milliards d'USD pour renforcer les capacités des institutions de recherche, d'innovation, du savoir, de la technologie et de développement en Afrique, et promouvoir le transfert de technologie/du savoir entre les institutions africaines et leurs pairs à l'échelle mondiale ; coopérer avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la création du programme Diaspora Connect (DCP), axé sur la mobilisation d'investissements auprès de la diaspora ; créer des Fondations scientifiques nationales pour faire progresser la recherche de qualité, l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), l'innovation et le transfert de technologie en Afrique et dans le monde entier.

Concernant la **circulation des cerveaux**, il est nécessaire de soutenir la création d'une base de données interactive des experts et professionnels de la diaspora africaine ; rendre opérationnelle la Décision de l'Union africaine reconnaissant la diaspora africaine et les personnes d'ascendance africaine comme constituant la 6e région d'Afrique ; créer une Communauté de pratiques de la diaspora africaine (AD-COP) et en organiser la rencontre ; mettre en place un Conseil consultatif présidentiel de haut niveau pour la diaspora africaine au sein du Bureau du Président de la BAD pour exercer la fonction de Groupe de réflexion sur l'engagement de la diaspora africaine, chargé d'élaborer et mettre au point les protocoles et paramètres de mise en oeuvre pour l'évaluation du succès des opérations ; organiser et soutenir l'organisation des conférences et séminaires intercontinentaux ; créer un Fonds de renforcement des connaissances et des capacités pour l'Afrique ; élaborer des programmes permettant aux membres de la diaspora de raccorder un trajet de retour à l'Afrique ; créer une Fondation Science pour l'Afrique pour faire progresser les connaissances scientifiques, l'innovation et le transfert de technologies ; créer une Communauté virtuelle de chercheurs, dotée de bourses d'études ; officialiser les systèmes informels d'échange d'informations et créer des banques de données ; créer un programme Diaspora Connect (DCP) axé sur la mobilisation d'investissements auprès de la diaspora ; sensibiliser (sur les réseaux sociaux) aux initiatives de transfert de connaissances ; tirer parti de la numérisation pour intensifier les programmes de transfert de connaissances ; créer un nouvel instrument de mobilité intra-africaine des talents.

